

L'Agirc-Arrco facilite l'accès aux conseillers retraite pour les personnes sourdes et malentendantes



Paris, 13 février 2025

L'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire des salariés du privé propose aux personnes sourdes ou malentendantes un accès facilité à ses conseillers retraite par téléphone, en s'appuyant sur le dispositif Acceo.

Les 1600 conseillers retraite Agirc-Arrco proposent tout au long de l'année un accompagnement par téléphone ou en agence, pour mettre à jour sa carrière et préparer sa retraite. Ce service gratuit ouvert à une large partie de la population active et retraitée en France est désormais accessible aux personnes sourdes ou malentendantes, qui représentent plus de 10 millions de personnes.

L'Agirc-Arrco s'appuie sur le dispositif Acceo pour proposer différents modes de communication adaptés aux personnes sourdes ou malentendantes. Par exemple, elles peuvent choisir d'accéder à la transcription instantanée des propos du conseiller par écrit (TIP), ou bénéficier lors de l'entretien d'un interprète en langue des signes, employé de la société Acceo.

Les personnes sourdes et malentendantes peuvent contacter un conseiller Agirc-Arrco du **lundi au vendredi, de 9h à 17h30, depuis le site [agirc-arrco.fr](https://www.agirc-arrco.fr)**. Pour ce faire, elles doivent disposer d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone équipé d'une caméra et d'une connexion internet.

*“Soucieux de répondre aux besoins de l'ensemble de ses assurés, l'Agirc-Arrco veille à rendre toujours plus accessibles ses services d'information et d'accompagnement en matière de retraite”, précise **Frédéric Roullier, Directeur des services retraite Agirc-Arrco**, qui estime à un millier le nombre de personnes susceptibles de recourir en moyenne par mois à ce dispositif. « Nous avons choisi de nous appuyer sur le dispositif Acceo, qui a fait ses preuves aux côtés de nombreux organismes publics ».*

À propos de l'Agirc-Arrco

L'Agirc-Arrco, régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 27 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs et 1,8 million d'entreprises adhèrent au régime.

14 millions de retraités perçoivent, chaque mois, une retraite complémentaire Agirc-Arrco. Le montant total annuel des allocations versées par le régime s'élève à plus de 90 milliards d'euros.

Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

Contacts presse

Virginie BELLOIR - Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr - 06 99 66 84 94

Josias Christian NWOS A KOKO – Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr